

Le 12 mai 2009

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE SOLVAY S.A.
tenue le mardi 12 mai 2009, à 14 h 30**

Les actionnaires de la société anonyme Solvay établie à Ixelles-Bruxelles, rue du Prince Albert, n° 33, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le mardi 12 mai 2009, rue du Prince Albert, n° 44.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Aloïs Michielsens, Président du Conseil d'Administration.

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 42 des statuts.

Le Président désigne comme secrétaire, M. Jacques Lévy-Morelle, Secrétaire Général de la société.

Parmi les actionnaires présents, M. Jean-Pierre Felsenhart et le Chevalier Philippe de Fabribeckers de Cortils et Grace acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Les membres présents du Conseil d'Administration complètent le Bureau.

Le Président constate que :

- les convocations contenant l'ordre du jour ont été insérées notamment dans le "Moniteur belge", dans "L'Echo" et "De Tijd" du 14 avril 2009, un exemplaire justificatif de chacune de ces publications est mis à la disposition des scrutateurs;
- les actionnaires en nom, les Administrateurs, les Commissaires, les titulaires d'obligations avec ou sans warrants ont, en outre, été convoqués par lettre du 14 avril 2009, suivant modèle également mis à la disposition des scrutateurs.

D'après la liste de présence signée par tous les membres de l'Assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 40.188.541 actions sur les 84.701.133 composant le capital social, soit 47,44 %.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour.

1. Le Président constate que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion des rapports de gestion, des comptes annuels, du rapport du Commissaire. La liste des fonds publics et autres titres de sociétés qui composent le portefeuille de la société a, d'autre part, été tenue à disposition au siège social quinze jours avant l'assemblée.

Dans ces conditions, l'Assemblée renonce à entendre la lecture des rapports de gestion sur les opérations de l'exercice 2008.

M. Michielsen commente la crise économique globale actuelle et les performances du groupe Solvay par rapport à cette crise. La politique et la croissance du dividende Solvay font l'objet d'un commentaire. Il aborde ensuite les évolutions issues de nouvelles législations récentes ou anticipées en matière de Corporate Governance chez Solvay et présente les nominations et réélections au sein du Conseil d'Administration.

M. Jourquin commente les chiffres-clés et les résultats de l'exercice 2008. Il détaille les développements stratégiques des 3 Secteurs. Il décrit ensuite les défis importants à relever. Il commente également l'évolution de l'action ainsi que les options stratégiques pour le Secteur Pharmaceutique. Il présente les résultats du 1^{er} trimestre et les perspectives pour l'année 2009.

Les discours de M. Michielsen et de M. Jourquin seront annexés au procès-verbal et mis à disposition de ceux qui le désirent. Ils seront en outre diffusés sur Internet.

Eu égard à la large diffusion dont le rapport du Commissaire a fait l'objet, il est renoncé à la lecture de ce rapport.

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'Entreprise de Solvay Corporate Headquarters ne comportant pas de remarques particulières et reprenant la consultation requise sur l'indépendance de l'Administrateur proposé à l'Assemblée, il est renoncé à leur lecture. Un exemplaire est tenu à disposition de ceux qui désirent en prendre connaissance chez les scrutateurs.

2. Le Président rappelle, d'une part, que le rapport sur la Corporate Governance a fait l'objet d'un chapitre dans le rapport annuel envoyé à tous les actionnaires nominatifs et tenu à disposition des actionnaires au porteur et, d'autre part, qu'il n'est pas destiné à faire l'objet d'un vote en assemblée.
3. Le Président indique que la Commission Bancaire, Financière et des Assurances recommande aux sociétés cotées de prévoir à l'ordre du jour un point relatif aux comptes consolidés qui n'est pas destiné à faire l'objet d'un vote en Assemblée.

Il donne ensuite la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des renseignements à demander.

Après que des réponses aient été données à ces questions et observations, il déclare la discussion close et invite l'Assemblée à passer à l'examen des résolutions à prendre.

4. L'Assemblée approuve les comptes annuels de Solvay SA ainsi que la proposition de répartition du bénéfice de l'exercice, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 12 actionnaires représentant ensemble 25.881 actions qui votent contre.

Chaque action entièrement libérée recevra, comme en 2008, un dividende brut par action entièrement libérée à 2,9333 EUR, soit 2,20 EUR net. Compte tenu de l'acompte de 0,90 EUR net versé le 15 janvier dernier, le solde de dividende s'élèvera à 1,30 EUR net, payable à partir du 19 mai prochain.

5. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2008 pour les opérations de cet exercice, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 6 actionnaires représentant ensemble 18.274 actions qui votent contre et 1 actionnaire représentant 3.818 actions qui s'est expressément abstenu.

L'Assemblée donne ensuite décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice 2008 pour les opérations de cet exercice, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 5 actionnaires représentant ensemble 18.094 actions qui votent contre et 1 actionnaire représentant 3.818 actions qui s'est expressément abstenu.

- 6a) L'Assemblée procède à la nomination d'un Administrateur, en remplacement du Baron Hubert de Wangen, qui se retire conformément à l'usage en matière de limite d'âge.

Le Baron Hervé Coppens d'Eeckenbrugge est élu comme Administrateur non indépendant, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 53 actionnaires représentant ensemble 471.117 actions qui votent contre et 2 actionnaires représentant ensemble 77.207 actions qui se sont expressément abstenus.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013.

- b) L'Assemblée procède à la nomination d'un Administrateur, en remplacement du Dr Uwe-Ernst Bufe, qui ne demande pas le renouvellement de son mandat.

Mme Petra Mateos-Aparicio Morales est élue, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 1 actionnaire représentant 4.069 actions qui vote contre.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013.

- c) L'assemblée désigne Mme Petra Mateos-Aparicio Morales comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de Solvay, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 1 actionnaire représentant 4.069 actions qui vote contre et 1 actionnaire représentant 2.504 actions qui s'est expressément abstenu.

Lors de sa réunion du 6 avril 2009, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

- d) L'Assemblée procède à la nomination successive de six Administrateurs, en remplacement de M. Aloïs Michielsen, M. Christian Jourquin, de M. Bernard de Laguiche, du Chevalier Guy de Selliers de Moranville, de M. Nicolas Boël et de M. Karel Van Miert, sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de quatre ans.

M. Aloïs Michielsen est réélu, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 65 actionnaires représentant ensemble 1.460.230 actions qui votent contre et 2 actionnaires représentant ensemble 77.207 actions qui se sont expressément abstenus.

M. Christian Jourquin est réélu, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 5 actionnaires représentant ensemble 78.333 actions qui votent contre.

M. Bernard de Laguiche est réélu, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 53 actionnaires représentant ensemble 483.293 actions qui votent contre et 2 actionnaires représentant ensemble 77.207 actions qui se sont expressément abstenus.

Le Chevalier Guy de Selliers de Moranville est réélu, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 60 actionnaires représentant ensemble 255.891 actions qui votent contre et 2 actionnaires représentant ensemble 77.207 actions qui se sont expressément abstenus.

M. Nicolas Boël est réélu, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 65 actionnaires représentant ensemble 1.460.216 actions qui votent contre et 2 actionnaires représentant ensemble 77.207 actions qui se sont expressément abstenus.

M. Karel Van Miert est réélu, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 13 actionnaires représentant ensemble 112.634 actions qui votent contre et 2 actionnaires représentant ensemble 77.207 actions qui se sont expressément abstenus.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013.

- e) L'assemblée confirme la désignation de M. Nicolas Boël comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de Solvay, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 117 actionnaires représentant ensemble 1.859.768 actions qui votent contre et 4 actionnaires représentant ensemble 97.105 actions qui se sont expressément abstenus.

L'assemblée confirme la désignation de M. Karel Van Miert comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de Solvay, à l'unanimité – votes par procurations inclus – moins 50 actionnaires représentant ensemble 1.061.848 actions qui votent contre et 4 actionnaires représentant ensemble 97.105 actions qui se sont expressément abstenus.

Lors de sa réunion du 6 avril 2009, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

En ce qui concerne le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, le critère d'indépendance n'est plus rempli au terme des nouveaux articles 526 bis et 526 ter du Code des Sociétés qui limitent l'indépendance aux douze premières années du mandat. Il siègera à l'avenir au Conseil comme Administrateur non indépendant.

L'ordre du jour étant épuisé, lecture est faite des parties principales du procès-verbal qui est ensuite approuvé intégralement par l'Assemblée à l'unanimité.

Le Président lève la séance de l'assemblée générale ordinaire à 16 h 48 .